



CHAMPIONNAT DE FRANCE 2022
INDIVIDUEL
21 & 22 MAI 2022 – BORDEAUX (NOUVELLE AQUITAINE)

Championnat de France individuel 2022

21 & 22 mai 2022 – Bordeaux (Nouvelle Aquitaine)

Gymnase Aubiers-Ginko – 6 cours du Québec – 33000 Bordeaux

Forclusion : 01 mai 2022

Catégories	<p>Catégories : Femmes - Hommes - moins 18 ans</p> <p>@ Seniors : Juniors 2 & 3 ; Seniors Combat ; Seniors Assauts ; Vétérans Combat</p> <p>@ Moins 18 ans : Cadets, Cadettes, Juniors 1 avec autorisation parentale</p> <p>@ Vétérans 1 avec demande sur classement</p>
Type de compétition	<p>Compétition individuelle</p> <p>Assauts en 3 x 2 mn</p> <p>Assauts de 1/8, 1/4 et 1/2 (suivant le nombre d'engagés)</p>
Samedi A titre indicatif	<p>Convocation : 8h30</p> <p>Tirage au sort : 9h00</p> <p>Début des assauts : 10h</p> <p>Fin : 18h</p>
Dimanche A titre indicatif	<p>Accueil : 9h00</p> <p>Début des assauts : 09h30</p> <p>Remise des récompenses : 15h00</p> <p>Fin : 16h</p>
Inscription en ligne	<p>ffsavate.com (espace dirigeant - rubrique compétition)</p> <p>Tournois : 2100889 / 2100890 / 2100891 / 2100892 / 2101009</p>
Droit d'inscription paiement en ligne	<p>40€ par tireur - Onglet Paiement pour le compétiteur</p>
Contact organisateur	<p>Jonathan SEGONDY ccba33bx@gmail.com</p>



Championnat de France individuel - Inscriptions et Paiement en ligne :

La plateforme d'inscriptions en ligne, mise en place par la Fédération et accessible via la connexion à votre compte club.

Pour cela, les présidents ou correspondants de clubs devront se connecter au compte fédéral de leur association et inscrire les tireurs souhaités. Le Championnat de France seront présentés sous la forme ci-dessous :

- Championnat de France individuel CNCCB Féminin
- Championnat de France individuel CNCCB Masculin 1ère série
- Championnat de France individuel CNCCB Masculin 2ème série
- Championnat de France individuel CNCCB M18 Féminin
- Championnat de France individuel CNCCB M18 Masculin

Le certificat médical, attestation de réponses négatives au QSport et surclassement si nécessaire seront à présenter au 1er jour de la compétition.

La présentation du pass vaccinal est obligatoire pour tous les tireurs et le public de +16 ans, pass sanitaire +12 ans – selon restriction et protocole en vigueur.

À lire :

- * Règlement Compétition Championnat de France Individuel
- * Liste des tireurs première série
- * Demande de surclassement
- * Autorisation parentale
- * Attestation QSport
- * Information Lutte antidopage

Règlement Championnat de France

Le Championnat de France fait partie des compétitions officielles du CNCCB.

Il s'agit d'une compétition qui est ouverte à partir du pommeau rouge.

Concernant le règlement de cette manifestation, le document de référence reste le « règlement des compétitions ». Néanmoins, étant donnée la formule de cette compétition, des particularités réglementaires vont tout de même être spécifiées, celles-ci sont expliquées dans le document ci-dessous.

Liste des modifications par rapport au Cahier J (règlement compétitions) :

Principe

Le Championnat de France est une compétition individuelle, par catégories et par série.

Forme des rencontres et armes

Les rencontres se déroulent en assauts en simple canne en reprises multiples.

Nombre de participants

Le nombre maximum de participants de chaque championnat est fixé à 16. Au-delà, des phases de sélections seront organisées, quelle que soit la catégorie.

Catégories

Les tireurs s'engagent en Championnats de France en fonction de la catégorie et de la série auxquelles ils appartiennent. Le tireur ne peut pas refuser de participer à la série qui lui incombe sous peine d'être déclaré forfait sans possibilité de recours.

Les catégories pouvant être représentées sont :

- seniors masculins 1ère série
- seniors féminines
- séniors masculins 2ème série
- « - de 18 ans » masculins
- « - de 18 ans » féminines

Au cours d'une saison, un tireur ne peut participer qu'à un seul Championnat de France individuel.

Coefficient

Les coefficients relatifs au classement national des tireurs sont décrits au paragraphe 3.4 du règlement en vigueur

Déroulement

Le Championnat de France se déroule en plusieurs phases :

- les phases de sélections (départementales et/ou régionales et/ou de secteurs), si le nombre d'inscrits l'exige
- les phases qualificatives
- les phases finales : (1/16 - 1/8 - 1/4 - 1/2 - petite finale et finale)



Les tireurs devront participer aux sélections départementales, régionales ou de secteur de leur club d'appartenance (sauf dérogation). Les tireurs des DOM-TOM bénéficieront d'un quota minimum d'un tireur.

Tout inscrit aux Championnats de France sera considéré comme participant à la compétition dès les phases de sélections.

Les deux dernières phases se déroulent généralement sur une seule et même compétition par catégorie, mais les différentes catégories pourront être convoquées sur des dates différentes.

En phase qualificative : les tireurs de chaque catégorie effectueront 3 à 4 assauts, en fonction des impératifs horaires. A l'issue des assauts, les tireurs sont classés en fonction du nombre de points-assauts obtenus. En cas d'égalité les règles générales s'appliquent.

En phases finales : les tireurs les mieux classés à l'issue de la phase précédente se rencontrent en quarts de finale et/ou demi-finales (selon le nombre de participants et les impératifs horaires).

Durée des rencontres

Pour les Séniors, les assauts se déroulent en 3 reprises de 2 minutes. Les finales et les petites finales se déroulent quant à elles en 4 reprises de 2 minutes.

Pour les moins de 18 ans, les assauts se déroulent en 3 reprises de 1 minute et 30 secondes.

Corps Arbitral

Le corps arbitral sera composé d'officiels diplômés nationaux et si nécessaire, d'officiels diplômés régionaux, à raison de 4 à 5 personnes par aire de combat. Le chronométrateur par aire de combat sera une personne mise à disposition par les organisateurs.

Classement et victoire

Dans chaque catégorie, la victoire du Championnat est obtenue par le vainqueur de l'assaut de la finale. Le perdant de cet assaut est classé second. Les autres places sont attribuées en fonction du classement dans les phases précédentes.

Titres

A l'issue de la compétition est décerné pour chacune des catégories, le titre, suivi de la catégorie, de la série et de l'année d'obtention :

- pour le vainqueur, le titre de « Champion de France »
- pour le finaliste, le titre de « Vice-champion de France »

Liste des Tireurs de 1ère série

Masculine

TIREUR	Der	CLUB
BAYLE Lucas	2020	33 – Les Survoltés de Latresne
BENA Quirin	2019	67 – Canne de Combat Schiltigheim
BERARD Guillaume	2020	47 – ABCC
BOURSIER Sébastien	2020	33 - SAM
CERREDO Camillo	2019	75 – Apaches de Paname
CHESNAY Ronan	2019	44 – C2CA
COLIN Kévin	2020	31 – TUC Canne de Combat
CORNUAULT Vincent	2017	44 – C2CA
DARDOUR Thomas	2020	31 – TUC Canne de Combat
GATHIER Guillaume	2019	33 – Les Survoltés de Latresne
GRUNEWALD Luc	2017	67 – Canne de Combat Schiltigheim
LABATTUT Michaël	2019	31 – TUC Canne de Combat
LATT Benjamin	2019	67 – Canne de Combat Schiltigheim
LE MAO Adrien	2020	29 - KCCBS
LEBLE David	2020	974 – Le Port Canne de Combat
LEGOUPIL Nicolas	2020	69 – Villeurbanne CCB
LEJEUNE Xavier	2020	75 – Apaches de Paname
LELEU Romain	2020	31 – TUC Canne de Combat
LELONG Quentin	2019	69 – Villeurbanne CCB
MODELIN Julien	2020	92 – La Rose Couverte
PEARCE Marc	2019	75 – Les Apaches de Paname
ROUSSEL Lucas	2019	33 – Les Survoltés de Latresne

Féminine

TIREUR	Der	CLUB
ABBADIE Pauline	2020	33 – SAM
BEHAVIANA Lantonia	2020	974 – Le Port Canne de Combat
FOURNIER Margaux	2019	29 – KCCBS
HURTAUT Charlotte	2019	67 – Canne de Combat Schiltigheim
MALLARD Laëtitia	2020	31 – TUC Canne de Combat
PRIMC Jerca	2019	75 – Latéral 13
SCHNEIDER Aurélie	2019	67 – SUC Strasbourg
WEYCKMANS Annelyse	2019	21 – Dijon Université Club
ZRIBI Jennifer	2019	75 – Canne et Dragons

Demande de surclassement d'âge pour la saison 20 . . / 20 . .

Je soussigné (nom - prénom) Date de naissance :

demande à bénéficier d'un surclassement d'âge pour la saison en cours.

N° de licence N° de club tél/portable :

Nom - prénom de l'Entraîneur

Signature

de l'intéressé ou, pour les mineurs, d'un parent ou tuteur

Catégories	Ages	surclassement	
		Simple	Double
moins de 12 ans	10 et 11 ans	non	non
	12 ans	oui → moins de 15 ans	non
moins de 15 ans	13 et 14 ans	non	non
	15 ans	oui → moins de 18 ans	non
moins de 18 ans	16 et 17 ans	non	non
	18 ans	oui → seniors	non
Vétérans 1	de 39 ans à 49 ans	Oui → seniors	non
Vétérans 2	de 50 ans et plus	oui → vétérans 1	non

Toute demande de surclassement pour les tireurs vétérans doit faire l'objet d'un **EXAMEN CARDIOLOGIQUE** accompagné du **certificat médical et des attestations n+1 et n+2** (si nécessaire) conformément au règlement médical.

Catégorie naturelle	Catégorie de surclassement

avis médical	
Surclassement aucun simple double	date signature et cachet

Le médecin du CNCCB :		signature
Avis :	date	

Autorisation parentale

Je, soussigné, père, mère, représentant légal

tél.....,

autorise l'enfant (NOM, Prénom) à participer à la
compétition de canne de combat qui se déroulera le(s)
..... à

Dans la catégorie

Encadrement assuré par Qualité

Moyen de transport

Départ le à h lieu

Retour prévu le à h lieu

Fait-le

Signature

Attestation QSport

Je soussigné M/Mme [Prénom NOM], atteste avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01 et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Date et signature du sportif.

Pour les mineurs :

Je soussigné M/Mme [Prénom NOM],

en ma qualité de représentant légal de [Prénom NOM],

atteste qu'il/elle a renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01 et a répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Date et signature du représentant légal.

INFORMATION

LUTTE ANTIDOPAGE

Valable en toutes circonstances

DÉFINITION (loi 99-223 du 23 mars 1999 - article 17)

Il est interdit à toute personne, au cours des compétitions et manifestations sportives organisées ou agréées par des fédérations sportives ou en vue d'y participer :

- d'utiliser des substances et des procédés de nature à modifier artificiellement les capacités ou à masquer l'emploi de substances ou procédés ayant cette propriété ;
- de recourir à ceux de ces substances ou procédés dont l'utilisation est soumise à des conditions restrictives lorsque ces conditions ne sont pas remplies.

La liste des substances et procédés est fixée par la loi.

CONDUITE

Toujours informer son médecin, dentiste, pharmacien ... de sa qualité de sportif

Ne pas consommer de médicaments sans l'avis d'un médecin ou d'un pharmacien

Ne pas consommer de médicaments hors de leur emballage d'origine, quelle que soit la personne qui les propose Un médicament peut être autorisé sous une forme et interdit sous une autre ou en association avec d'autres spécialités pharmaceutiques

Ne pas faire usage de stupéfiants

Etre très vigilant sur les compléments alimentaires et préparations nutritionnelles, même à base de plantes. Se conformer aux « règles de bonne pratique sportive » : suivi médical, récupération, alimentation ... En cas de doute se reporter à la liste des substances interdites (arrêté du 20-04-04 cette liste est mise à jour régulièrement) ou consulter un spécialiste.

LA PRISE DE MÉDICAMENTS (voir arrêté du 20-04-04)

Les médicaments sont classés en 3 catégories :

1 - Ceux ne figurant pas sur la liste des produits dopants = pas de restriction d'usage

 Ceux figurant sur la liste des produits dopants :

2 - Si incompatibilité avec la pratique sportive = arrêt total de l'activité

3 - Si compatibilité avec la pratique sportive = fournir un dossier médical (voir ci-dessous)

En cas de traitement :

1 - Établir un dossier médical comprenant :

- l'ordonnance



- un justificatif détaillé du médecin traitant (diagnostic, durée du traitement, demande antérieure ...)
- les résultats des tests et l'avis du pneumologue, en cas de pathologie pulmonaire.

2 - Envoyer ce dossier par lettre recommandée en 2 exemplaires :

- dont un au responsable de la commission fédérale médicale

Dr André MONROCHE FF SAVATE et da 49, rue du Fbg Poissonnière 75009 PARIS

TROUVER L'INFORMATION

0 800 15 2000 Téléphone : Informer / Prévenir / Aider / Orienter - Gratuit / Anonyme / Confidentiel jeunesse-sports.gouv.fr

santesport.gouv.fr sites du ministère de la jeunesse, des sports et de la V.A. : liste des substances et procédés, contrôles, règles de bonne pratique, textes de loi ...

www.legifrance.gouv.fr loi 99-223 du 23 mars 1999

Arrêtés du 20-04-04 et du 16-08-04

Code de la santé publique livre VI

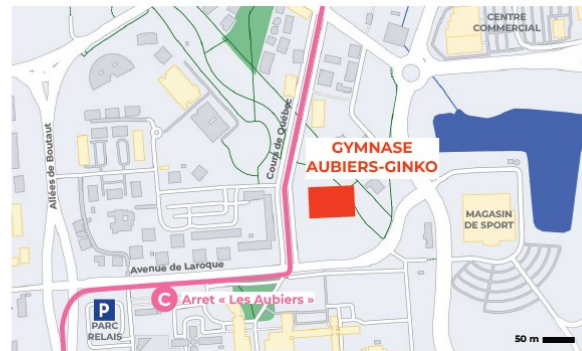
Agence Française de Lutte contre le Dopage <https://www.afld.fr/actualites.php>

A M L D Antennes Médicales de Prévention et de Lutte contre le Dopage

Une par région dans les hôpitaux publics – soin et prise en charge des sportifs ayant recours aux pratiques dopantes (consultation médicale anonyme et gratuite des sportifs)

Bordeaux

PLAN D'ACCES



Adresse : 6 cours de Québec 33300 Bordeaux

En voiture :

Rocade direction Paris, sortie 4b.
Rocade direction Toulouse, sortie 4 «Parc des expositions»

En transports en commun :

Tram C, arrêt « Les Aubiers »



ACCES AU SITE

Adresse : Gymnase Aubiers-Ginko, 6 Cours de Québec 33300 Bordeaux.

En voiture, depuis l'extérieur de Bordeaux : rocade sortie 4a ou 4b. Bordeaux Lac-Parc des expositions.

En transport en commun :

- Tram C, arrêt « Les Aubiers »
- Bus Ligne 7, arrêt « Laroque »

<https://www.infotbm.com/fr>

Depuis le quartier Parc des expositions / Palais des congrès :

- Tram C direction « Gare de Bègles » ou « Villenave Pyrénées » > Arrêt « Les Aubiers ».
- Trajet environ 5 minutes.

Depuis la gare :

- Tram C direction « Parc des expositions » > Arrêt « Les Aubiers ». Trajet environ 25-30 minutes.

Depuis l'aéroport :

- Bus 1 jusqu'à Gare Saint Jean > Tram C direction « Parc des expositions » > Arrêt « Les Aubiers ». Trajet environ 1h00 - 1h15
- Bus 1 jusqu'à Barrière d'Ares > Bus 9 jusqu'à Place Ravesies > Tram C direction « Parc des expositions » > Arrêt « Les Aubiers ». Trajet environ 1h00 - 1h15

LISTE HOTELS

QUARTIER DU LAC (à proximité du gymnase)

Appart-hôtel Mer & Golf City

88 Avenue des 40 Journaux, 33300 Bordeaux

05 56 01 16 16

<https://www.meretgolf.com/mon-sejour/419-appart-hotel-mer-golf-city-bordeaux-lac.html>

All Suites Appart Hôtel

Rue du Professeur Georges Jeanneney 33300 Bordeaux

05 35 31 01 01

<https://www.allsuites-apparthotel.com/contact>

Live Hotels

1 Avenue de Chavailles 33520 Bruges

05 33 09 40 55

bordeaux@livehotels.fr

Campanile Bordeaux Lac

Rue du Petit Barail, 33300 Bordeaux

08 92 23 48 12

05 56 39 54 54

bordeaux.lac@campanile.fr

Le Provençal

Rue du Petit Barail, 33300 Bordeaux

05 56 50 39 73

contact@leprovençal33.com

Sure Hotel

Rue du Grand Barail 33300 Bordeaux

05 56 50 50 00

reservation@surehotel-bordeaux-lac.com

Hôtel Mercure

Rue du Grand Barail 33300 Bordeaux

05 56 43 36 72



H0551@accor.com

Novotel

Avenue Gabriel Domergue 33300 Bordeaux

05 56 43 65 00

H0403@accor.com

Ibis

Rue du petit Barail 33300 Bordeaux

05 56 50 96 50

H0356@accor.com

Ibis budget

Rue du petit Barail 33300 Bordeaux

08 92 68 32 49

h3085@accor.com

Hôtel Première classe

Rue du Professeur Georges Jeanneney 33300 Bordeaux

08 92 23 48 14

05 56 29 51 10

bordeaux-lac@premiereclasse.fr

QUARTIER GARE SAINT JEAN (liste non exhaustive)

Ibis Budget

60 rue Eugène Le Roy 33800 Bordeaux

h5067@accor.com

Le Régina

34 rue Charles Domerq 33800 Bordeaux

05 56 91 66 07

contact@hotelreginabordeaux.com

Meininger Hôtel

12 rue du Commerce 33800 Bordeaux

05 33 52 26 02

<https://www.meininger-hotels.com/fr/hotels/bordeaux/hotel-bordeaux-gare-saint-jean/>

Comité National de Canne de Combat et Bâton – <https://cnccb.net>

Fédération Française de Savate Boxe Française et Disciplines Associées

49, rue du Faubourg Poissonnière - 75009 PARIS - Téléphone : 01 53 24 60 60 - <http://www.ffsavate.com>

**Hôtel Ibis**

28 rue Charles Domercq 33800 Bordeaux
05 56 91 54 52
HA547@accor.com

Hôtel Ibis

19 Quai de Paludate 33800 Bordeaux
05 56 94 25 25
H1561@accor.com

Bdx Hôtel

22 rue Charles Domercq 33800 Bordeaux
05 56 91 17 25
info@bdx-hotel.com

Campanile

6-8 rue Charles Domercq 33800 Bordeaux
05 56 02 00 02
08 92 23 48 12
campanilebordeaux@bordeaux-hotels.net

Life Hôtel

34 rue de Tauzia 33800 Bordeaux
05 35 54 19 16
<https://www.lifehotels.fr/nous-contacter-bordeaux/>

Ténéo Apparthôtel

4 cours Barbey 33800 Bordeaux
05 56 33 22 00
bordeaux@teneo.fr

All Suites Apparthôtel

21 cours Barbey 33800 Bordeaux
05 57 97 07 90
bordeaux@allsuites-appart.com

Auberge de jeunesse

22 cours Barbey 33800 Bordeaux



05 56 33 00 70

<https://www.auberge-jeunesse-bordeaux.com/>